

**DEC150259DRH**

**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'état ,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

**DECIDE**

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Monsieur Alain FUCHS  
Président du CNRS

Monsieur Xavier INGLEBERT  
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Philippe BAPTISTE  
Directeur général délégué à la science

Article II : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Madame Sylvie DERENNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Marie-France JOUBERT  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Catherine RECHENMANN  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Article III : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS